



Livret de l'étudiant·e 2018-2019

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT) INFORMATION-COMMUNICATION

Option Métiers du Livre
ANNÉE SPÉCIALE

Livret voté au Conseil d'IUT du 12 juin 2018
Livret voté à la CFVU du 02 juillet 2018

Département INFOCOM
IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre
Site de Saint-Cloud
11, avenue Pozzo di Borgo - 92210 Saint-Cloud



[www http://cva.parisnanterre.fr](http://cva.parisnanterre.fr)
[www http://polemlivre.parisnanterre.fr](http://polemlivre.parisnanterre.fr)



Département INFOCOM
information - communication
option métiers du livre

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA FORMATION	3
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	4
UNIVERSITE IUT DEPARTEMENT INFOCOM REFERENTS FORMATION CONTINUE	
SERVICES NUMERIQUES	5
CALENDRIER	6
MAQUETTEDU DIPLOME	7
PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS	8
ANNEE/SEMESTRE	
MODALITÉS DE CONTRÔLE ET EXAMENS	22
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	26
CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ENSEMBLE	30

LE DUT INFOCOM EN ANNEE SPECIALE

Ouvert en septembre 1992, le département Information-Communication est implanté à Saint-Cloud, au pôle Métiers du livre de l'université de Paris Ouest Nanterre La Défense, depuis 1999. Il offre une filière de formation aux métiers du livre et prépare au DUT en deux ans. Le département forme des étudiants à devenir des techniciens qualifiés dans les métiers du livre.

Modules d'enseignement, projet, stages et mémoires sont regroupés par unités d'enseignement :

- expression et communication,
- sciences humaines et sociales,
- méthodes et pratiques professionnelles,
- mise en situation professionnelle,
- modules complémentaires, au choix de l'étudiant selon qu'il vise l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.

Les formations DUT sont, dans l'organisation des enseignements et la validation des parcours de formation, organisées suivant le décret NOR : MENS0501754A//RLR437-0//ARRÊTÉ DU 3-8-2005// JO DU 13-8-2005 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/MENS0501754A.htm>

Le programme, en contenu et en volume horaire avec une possibilité légale de 20 % d'adaptation, correspond au PPN 2013 Information-communication que vous pouvez consulter à l'adresse ci-dessous : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/30/15/0/Infocom_262150.pdf

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ **Pôle Handicaps et accessibilités** : <https://suiio.parisnanterre.fr/accompagnement-et-aides/handicaps-et-accessibilites/>

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

IUT

Direction : Michel BATOUFFLET

Responsable administratif/ve: Fabienne MAZZUCHELLI

Site internet de l'UFR : Site internet de l'IUT : <http://cva.parisnanterre.fr>

Département INFOCOM / DUT INFOCOM AS

Secrétariat de la formation : Gwenaëlle DUBREIL - 01 40 97 98 66 – secretariat-infocom@liste.parisnanterre.fr

Responsable Année spéciale :

Julien Hage : julien.hage@parisnanterre.fr

Site internet de la formation : <http://polemlivre.parisnanterre.fr>

Référents apprentissage

Accueil du Service Apprentissage : apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Christiane BOUGAN – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D – Rez-de-chaussée

Secrétariat : Sophie MALIVOIRE – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D – Rez-de-chaussée

apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Site internet du Service Apprentissage : <https://cva.parisnanterre.fr/apprentissage-600780.kjsp>

Référents formation continue

Accueil du Service de la Formation Continue : fcontinue@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Antoine BARDAILLE – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D - Bureau D.02.1

Secrétariat : Mélanie TERZIAN – IUT VILLE D'AVRAY- Bâtiment D - Bureau D.12.2.3.

Site internet du SFC : <https://pst-fc.parisnanterre.fr/>

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER

	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
RENTRÉE UNIVERSITAIRE	10 septembre 2018	7 janvier 2019
STAGES		Du 8 avril au 16 juin 2019
VACANCES	Toussaint	Hiver
	Du samedi 27 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018 <i>matin</i>	Du samedi 23 février 2019 au lundi 4 mars 2019 <i>matin</i>
	Noël	Printemps
	Du vendredi 21 décembre 2018 <i>soir</i> au lundi 7 janvier 2019 <i>matin</i>	
FIN DES ENSEIGNEMENTS	21 décembre 2018 <i>soir</i>	30 juin 2019
PÉRIODE DE JURY	FIN DE SEMESTRE 30/01/2019 – 06/02/2019	JURY DUT 25/06/2019 – 30/06/2019

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

MAQUETTE

Unités d'Enseignement	COEF	ECTS	Éléments constitutifs	COEF	ECTS	Volume horaire		
						CM	TD	TP
SEMESTRE 3								
UE 1 Progression en expression et langues	4	4	Choix LV	2	2			28h
			Expression écrite et orale	2	2		28h	
UE 2 Perspectives en sciences humaines et sociales	3	3	Littérature	1	1	28h		
			Culture numérique	1	1	6h		8h
			Sémiologie : Étude de l'image	1	1	28h		
UE 3 Préfiguration professionnelle	6	6	Initiation aux techniques audiovisuelles	1	1		28h	
			Bibliographie	1	1		28h	
			Bibliothéconomie	1	1	22h		
			Bases informatiques	1	1			10,5h
			Projet tutoré	2	2			
UE4 Prolongement des méthodes et pratiques	17	17	Histoire du livre	2	2	28h		
			Informatique documentaire / Réseaux	2	2			24h
			Librairie	2	2		28h	
			Outils spécifiques : PAO	3	3			32h
			Panorama de l'édition	2	2	21h		
			Sociologie de la lecture	2	2	28h		
			Techniques documentaires	2	2		20h	
			Techniques spécifiques	2	2		24h	
SEMESTRE 4								
UE 1 Conclusion en expression et langues	2	2	Choix LV	1	1			24h
			Écrits professionnels	1	1		24h	
UE 2 Concrétisation professionnelle	14	14	Outils de communication numérique	1	1		18h	
			Droit de la propriété littéraire	1	1	20h		
			Projet tutoré	3	3			
			Stage d'application (10 semaines)	9	9			
UE3 Consolidation des méthodes et pratiques	10	10	Documents électroniques	1	1		18h	
			Économie des biens culturels	1	1	20h		
			Histoire et panorama de l'édition	2	2	26h		
			Étude des publics	1	1	24h		
			Librairie	1	1		24h	
			Littérature	1	1	24h		
			Politiques culturelles	2	2	24h		
			Politique d'assortiment	1	1	24h		
UE 4 Modules complémentaires de continuation	4	4	Commerce et gestion des biens et services Culturels	1	1		20h	
			Médiation et Communication	1	1		20h	
			Outils d'insertion et préparation aux concours	1	1		20h	
			Techniques spécifiques aux différents métiers	1	1		20h	

PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 3

3XA3ANGL	Anglais	Volume horaire : 28 heures TP	Responsable : Constance Collin (PRAG) (constance.collin@parisnanterre.fr)
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <i>Language and culture</i> : pratique de la langue anglaise écrite et orale via l'étude de documents ayant trait à divers aspects de la culture anglophone contemporaine (lecture d'articles de presse, analyse d'images, écoute d'extraits audio, etc.). Grammaire : consolidation des acquis (verbes, noms, pronoms, prépositions, etc.). Vocabulaire : savoir exprimer son opinion, vocabulaire du commentaire, de l'argumentation et de l'appréciation, tournures idiomatiques, etc.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : La note finale sera la moyenne de plusieurs exercices: un devoir sur table de 2h (50%), une note de compréhension orale (25%), une note de participation orale (25%).</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3ESPG	Espagnol	Volume horaire : 28 heures TP	Responsable : Jesùs Cabello (PRAG) jcabello@parisnanterre.fr
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Révision des aspects principaux de la lexicologie et de la grammaire espagnole à travers l'étude de documents authentiques portant sur la littérature, l'histoire, la géographie et le domaine du livre dans les pays hispaniques. Lecture de plusieurs romans des littératures espagnole et hispano-américaine contemporaines.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : Contrôle continu et moyenne établie à partir de deux exercices par semestre : 1. Évaluation de l'expression orale : exposé d'une durée de 15 min (50% de la note finale). 2. Évaluation de l'expression écrite : devoir sur table à partir d'un texte ou d'une lecture réalisée, d'une durée de 2h (50% de la note finale).</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3EXPR	Expression écrite et orale	Volume horaire : 28 heures TD	Responsable : Sarah Clément (PRAG) (sarah.clement@parisnanterre.fr)
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Ce TD consiste en un encadrement des étudiants dans la réalisation d'exercices fréquents visant à acquérir les normes de la maîtrise du discours. Il propose notamment des outils méthodologiques pour être capable de rédiger une contraction de texte. À l'oral, les étudiants sont invités à s'entraîner sur des interventions professionnelles en lien avec la rentrée littéraire de septembre (coups de cœur, table de bibliothèque...). Un apprentissage à la note de synthèse est proposé aux étudiants qui se destinent aux concours de catégorie A.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : Deux résumés sur table de 2 heures (65%) et deux exercices oraux de 30 minutes (35%)</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3LITT	Culture générale et humanités : Littérature	Volume horaire : 28 heures CM	Responsable : Marie-Odile André (MCF) (maandre@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Panorama de la littérature française entre 1945 et 1980. Modalités et enjeux de la mutation des formes. Rapports entre littérature et édition. Histoire de la réception des œuvres. Formation de la valeur littéraire. Analyse des processus de patrimonialisation.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Devoir sur table portant sur des questions de cours.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3NUME	Culture numérique	Volume horaire : 6 heures CM et 8h TP	Responsable : Muriel Amar (PAST) (muriel.amar@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Les objectifs sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - offrir une vue d'ensemble des mutations advenues avec le numérique ; - donner aux étudiants des méthodes et des outils d'analyse des pratiques et problématiques associées ; - être capable de suivre, de comprendre et d'évaluer les tendances, les perspectives et les enjeux sociaux, politiques, philosophiques liées aux technologies numériques. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Contrôle continu. La note finale est la moyenne d'un exposé collectif (50%) et d'un carnet de bord individuel réalisé au cours des TD (50%)			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3SEMI	Sémiologie : Étude de l'image	Volume horaire : 28 heures CM	Responsable : Anne-Sophie Aguilar (MCF) annesophie.aguilar@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Ce cours s'attache à étudier l'histoire de l'image, de l'Antiquité à nos jours, et en particulier l'histoire de l'illustration. Sont abordés les principaux progrès techniques opérés dans le domaine de la reproduction graphique (xylographie, chalcographie, lithographie, photogravure), l'histoire des livres et des périodiques illustrés, et plus largement les rapports de la société à l'image, considérant l'illustration comme partie prenante de la culture visuelle d'une époque donnée.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : La note finale est la moyenne d'une épreuve sur table d'une heure (questions de cours, 50 %) et d'une épreuve sur table en 2 heures (dissertation ou commentaire d'images, 50 %).			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3AUDI	Initiation aux techniques et pratiques (image, son...)	Volume horaire : 28 heures TD	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Le cours propose un panorama général du fonctionnement de la production audiovisuelle française (TV, Cinéma, Radio, Internet, industrie du disque), ainsi qu'une approche plus technique : notions de sonorisation, panorama des divers formats audiovisuels. Les cours sont assortis de visionnages et analyses de films documentaires et de fictions.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : L'évaluation est faite sous la forme d'un questionnaire, reprenant les notions clefs abordées en cours.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3BIBL	Initiation à la recherche d'information : Bibliographie	Volume horaire : 28 heures TD	Responsable : Sandrine Lagore (conservateur) (sandrine.lagore@gmail.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Savoir effectuer une recherche documentaire et construire une bibliographie en réponse à une demande précise. - Connaître les différents types de documents et d'information et savoir les présenter. - Appréhender les différents outils professionnels utilisés dans la recherche documentaire (catalogues, réservoirs bibliographiques, moteurs de recherche, sites de recommandations). 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Évaluation continue : réalisation d'exercices bibliographiques (50 %) et évaluation finale (50 %).			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3BIEC	Étude des organisations : Bibliothéconomie	Volume horaire : 22 heures CM	Responsable : Geneviève Tom (MAST) (gtom@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Présentation synthétique et panoramique de l'organisation et du fonctionnement des bibliothèques : histoire des bibliothèques, missions et typologie, organisation des espaces, statut du bibliothécaire, action culturelle, les bibliothèques en Europe...			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Contrôle continu : 2 exercices de compréhension (45 min chacun, 20% chacun) , un devoir sur table de 2h de type commentaire de texte (60%)			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3INFO	Bases informatiques	Volume horaire : 10,5 heures TP	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Objectifs : s'approprier l'environnement de travail ; maîtriser le traitement de texte ; organiser ses données dans un tableur.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Exercices sur PC.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3PROT	Projet tutoré	Volume horaire : 120 heures de travail personnel	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Mise en pratique d'un projet professionnel en bibliothèque, édition ou librairie (au choix de l'étudiant). - Rédaction précise d'un cahier des charges. - Analyse comparative de diverses solutions techniques et technologiques. - Utilisation des outils de gestion de projet. - Analyse économique des diverses solutions. - Définition d'un budget.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Rédaction d'un rapport d'étape.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3HIST	Histoire du livre	Volume horaire : 28 heures CM	Responsable : Patricia Sorel (MCF) (psorel@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Ce cours présente l'évolution du livre et de ses métiers de l'Antiquité au XX ^e siècle. Les manuscrits. L'invention et la diffusion de l'imprimerie. L'évolution de la fabrication du livre. L'histoire des métiers du livre. La censure du livre. La démocratisation du livre à l'époque contemporaine.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Deux devoirs sur table de 2h portant sur des questions de cours. Chaque note compte pour 50% de la note finale.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3INDO	Informatique documentaire / Réseaux	Volume horaire : 22 heures TP	Responsable : Muriel Amar (PAST) (muriel.amar@parisnanterre.fr)
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : L'objectif du cours est de comprendre les spécificités de l'information numérique et l'impact des évolutions des technologies du web sur les métiers du livre. Son contenu consiste en travaux pratiques permettant d'approcher trois grandes notions du point de vue des métiers du livre : données et bases de données / document numérique / évolutions des technologies web.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : Contrôle continu. La note finale est la moyenne d'un cas pratique (20%), d'une réalisation informatique avec une plateforme web (PBWorks 20%), et d'un partiel d'une durée de deux heures, comprenant des questions de vocabulaire et une étude de cas (60%).</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3LIBR	Librairie	Volume horaire : 28 heures TD	Responsable : Guillaume Gandelot (MAST) (ggandelot@parisnanterre.fr)
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : La librairie est aujourd'hui inscrite dans un environnement commercial et juridique spécifique, il s'agit dans ce cours d'en comprendre le fonctionnement et les implications pour ce commerce singulier. Seront aussi abordés les techniques et les savoir-faire propres au métier de libraire, ainsi que des éléments de base de gestion.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : Un devoir sur table de 2h portant sur des questions de cours.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3OSDM	Outils spécifiques aux différents métiers : PAO	Volume horaire : 32 heures TP	Responsable : Michel Sixou (MAST) (msixou@parisnanterre.fr)
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : La chaîne graphique dans l'édition via deux logiciels emblématiques, InDesign et Photoshop. 1 - Initiation au design graphique, à la typographie, à la mise en page, au rapport texte/image. Réalisation de séquences de livres sur InDesign avec page d'ouverture, une double page, le sommaire, le titre courant, le texte en colonnes, les feuilles de style, le placement des images, les folios, etc. 2 - La couleur, sensibilisation aux espaces chromatiques en synthèse additive et soustractive, la quadrichromie, le traitement des images, le détourage, la retouche photo, les effets spéciaux.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : Une première évaluation sur deux projets : un chapitre d'une pièce de théâtre, puis une séquence de quelques pages d'un catalogue illustré. L'évaluation sur Photoshop se fait sur un exercice qui reprend l'ensemble des données abordées : une affichette de promotion d'un ouvrage en librairie ou un montage photo.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3PANO	Panorama de l'édition	Volume horaire : 21 heures CM	Responsable : Julien Hage (MCF) (jhage@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Destiné à comprendre les caractéristiques du marché du livre en France, dans la diversité de ses acteurs et la richesse de ses secteurs éditoriaux, ce cours s'attache à cerner la manière dont le champ éditorial français a profondément évolué depuis le tournant des années 1980 et à étudier les renouvellements de l'offre éditoriale aujourd'hui disponible à l'ère numérique, à destination des différents métiers du livre.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Devoir sur table portant sur des questions de cours.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3SCIO	Sociologie de la lecture, pratiques culturelles	Volume horaire : 28 heures CM	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Ce cours présente les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français et l'évolution des pratiques de lecture en leur sein depuis les années 1970, notamment dans le domaine numérique ; il présente les différents types d'enquête existant autour de la lecture ; il s'attache également à décrire les cadres sociaux de la lecture en France, en présentant une sociologie des professions du livre.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Une épreuve sur table de 2h (questions de cours).			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3TCDO	Techniques documentaires : indexation et catalogage	Volume horaire : 22 heures TD	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <i>Initiation au catalogage :</i> Comprendre la structuration des données bibliographiques des ressources des catalogues des bibliothèques Apprentissage des normes de catalogage (Z44-050 pour les monographies Texte imprimé ; Z44-059 et Z44-061 pour les accès normalisés auteurs) Apports théoriques et exercices pratiques. <i>Initiation à l'indexation :</i> Définition, objectif et contextualisation de l'indexation, présentation de la classification décimale Dewey, exercices à l'aide du Guide de la classification décimale Dewey.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Deux devoirs sur table (questions de cours et exercices).			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA3TECS	Techniques spécifiques aux différents métiers : Module optionnel	Volume horaire : 24 heures TD	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Un module professionnel au choix (bibliothèque, édition ou librairie). <i>Bibliothèque</i> : accueil et conservation. <i>Librairie</i> : techniques de vente. <i>Édition</i> : secrétariat d'édition.</p>			
<p>Espace cours en ligne : NON</p>			
<p>Modalités de contrôle : Exercices pratiques.</p>			
<p>Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON</p>			

Semestre 4

3XA4ANGL	Anglais	Volume horaire : 24 heures TP	Responsable : Constance Collin (PRAG) (constance.collin@parisnanterre.fr)
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : <i>Book Lust or Being Obsessed by the Book</i> : pratique de la langue anglaise écrite et orale via l'étude de documents (textes, images, interviews d'auteurs, etc.) ayant trait à divers aspects du monde du livre anglophone. Plusieurs thèmes seront ainsi abordés : le livre et ses différents formats, les pratiques de lecture en Grande-Bretagne et aux États-Unis, le monde des bibliothèques et des librairies anglo-saxonnes, le rôle des agents littéraires et autres <i>literary scouts</i>, etc. Acquisition d'un vocabulaire plus spécifique lié à l'industrie du livre.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : La note finale sera la moyenne de plusieurs exercices: un devoir sur table de 2h (50%), une note de compréhension orale (25%), une note de participation orale (25%).</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4ESPG	Espagnol	Volume horaire : 24 heures TP	Responsable : Jesùs Cabello (PRAG) jcabello@parisnanterre.fr
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Révision des aspects principaux de la lexicologie et de la grammaire espagnole à travers l'étude de documents authentiques portant sur la littérature, l'histoire, la géographie et le domaine du livre dans les pays hispaniques. Lecture de plusieurs romans des littératures espagnole et hispano-américaine contemporaines.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : Contrôle continu et moyenne établie à partir de deux exercices par semestre : 1. Évaluation de l'expression orale : exposé d'une durée de 15 min (50% de la note finale). 2. Évaluation de l'expression écrite : devoir sur table à partir d'un texte ou d'une lecture réalisée, d'une durée de 2h (50% de la note finale).</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4EXPR	Écrits professionnels	Volume horaire : 24 heures TD	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Ce cours présente les différentes fonctions au sein d'une maison d'édition, la chaîne éditoriale, la prise en charge d'un projet, la structure d'un livre, la typographie et la mise en pages, la fabrication et les contraintes techniques, le traitement des images. Il initie au code typographique, à la préparation de copie et aux corrections d'épreuves.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : Plusieurs exercices écrits et un partiel final.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4COMU	Outils de communication numérique	Volume horaire : 18 heures TD	Responsable : Julien Hage (MCF) (jhage@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Destiné à comprendre et à utiliser les nouveaux outils de communication numérique aujourd'hui employés dans les métiers du livre, notamment les réseaux sociaux et les outils collaboratifs, ce cours entend constituer une veille informationnelle partagée et une formation en matière de production et de gestion des nouveaux contenus numériques qui ont profondément renouvelé les pratiques professionnelles aujourd'hui dans l'édition, la librairie et les bibliothèques.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Questions de cours, exposés, travaux pratiques.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4DPLA	Droit de la propriété littéraire	Volume horaire : 20 heures CM	Responsable : Anne-Sophie Aguilar (MCF) annesophie.aguilar@parisnanterre.fr
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Ce cours vise à apporter aux étudiants une connaissance des principes fondamentaux qui régissent le droit de la propriété littéraire et artistique. L'objectif est de permettre aux étudiants de comprendre, grâce à un enseignement théorique illustré par des exemples de jurisprudence, comment s'applique le droit dans les domaines de la création intellectuelle. Sont également abordés différents aspects du droit de l'information en lien avec le droit d'auteur (exceptions aux droits patrimoniaux, censure, droit à l'image, etc.).			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Une épreuve sur table en 2 heures (questions de cours, 100 %).			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4PROT	Projet tutoré	Volume horaire : 180 heures de travail personnel	Responsable : Julien Hage (MCF) (jhage@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Poursuite de la mise en pratique d'un projet professionnel en bibliothèque, édition ou librairie. - Rédaction précise d'un cahier des charges. - Analyse comparative de diverses solutions techniques et technologiques. - Utilisation des outils de gestion de projet. - Analyse économique des diverses solutions. - Définition d'un budget.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Dossier présentant la réalisation du projet.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4STAG	Stage d'application	Volume horaire : 10 semaines minimum	Responsable : Julien Hage (MCF) (jhage@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • mise en situation professionnelle ; • développement des compétences techniques ; • développement des aptitudes aux relations humaines. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Rédaction d'un mémoire de stage avec soutenance orale.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4DCEL	Documents électroniques	Volume horaire : 18 heures TD	Responsable : Muriel Amar (PAST) (muriel.amar@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : La définition du document numérique, d'autant plus s'il fait l'objet d'une diffusion sur le Web, répond à des critères multiples et complexes. Soit il se perçoit comme l'avatar d'un objet existant, soit, au contraire, il s'enrichit au point de se détacher de toute référence et de devenir un objet en soi. Au-delà de ses aspects ontologiques, les problématiques techniques qu'il implique concernent sa diffusion, sa conservation, son archivage, et ses métadonnées. Enfin, les usages du document numérique dans le secteur professionnel du livre permettent de mieux percevoir les champs d'application possibles.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Un devoir sur table portant sur des questions de cours.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4ECBC	Économie des biens culturels	Volume horaire : 20 heures CM	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Présentation des principaux thèmes de cette branche de la science économique et de ses domaines d'étude. On abordera les spécificités du modèle culturel français et la situation des industries culturelles.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Un devoir sur table (avec des questions de cours et une question de réflexion).			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4EDIT	Histoire et panorama de l'édition	Volume horaire : 32 heures CM	Responsable : Patricia Sorel (MCF) (psorel@parisnanterre.fr)
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Le cours d'histoire de l'édition retrace les évolutions de la production éditoriale en France aux XIX^e et XX^e siècles et. Sont abordés les progrès techniques dans l'imprimerie, les mutations dans la diffusion de l'imprimé, le poids de la législation et de la censure. Le cours s'attache aussi à présenter plus précisément l'évolution du livre de poche et du livre jeunesse. Le cours de Panorama de l'édition dans le monde s'emploie à situer l'édition française dans le champ éditorial mondial face à ses homologues, en dégagant ses lignes de force et ses spécificités, tout en s'attachant aux nouveaux objets et produits issus du tournant numérique et des flux de la mondialisation culturelle, ainsi qu'aux initiatives actuelles en matière de bibliodiversité.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : Deux devoirs sur table portant sur des questions de cours.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4ETUP	Étude des publics	Volume horaire : 24 heures CM	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Ce cours s'inscrit dans le prolongement du CM en sociologie de la culture, d'un point de vue méthodologique et théorique : présentation des principales techniques d'enquêtes de public et d'enquêtes récentes réalisées sur les publics des librairies et des bibliothèques, présentation d'études sur les publics de certains éditoriaux (polars, bandes dessinées et mangas, sciences humaines, etc.) et réflexion sur certaines notions-clés telles que usager, fréquentant, non-lecteur, etc.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : Une épreuve sur table de 2h (questions de cours).</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4LGSL	Logiciels de gestion spécifiques : Librairie	Volume horaire : 24 heures TD	Responsable : Guillaume Gandelot (MAST) (ggandelot@parisnanterre.fr)
<p>Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : La librairie est aujourd'hui inscrite dans un environnement commercial et juridique spécifique, il s'agit dans ce cours d'en comprendre le fonctionnement et les implications pour ce commerce singulier. Seront aussi abordés les techniques et les savoir-faire propres au métier de libraire, ainsi que des éléments de base de gestion.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
<p>Modalités de contrôle : Un devoir sur table de 2h portant sur des questions de cours.</p>			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4LITT	Littérature	Volume horaire : 24 heures CM	Responsable : Marie-Odile André (MCF) (maandre@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Panorama de la littérature française depuis 1980. Présentation des principales problématiques littéraires contemporaines. Enjeux de l'évolution des formes. Notion de « contemporain ». Mise en perspective de l'actualité littéraire. Rapports entre littérature et édition.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Devoir sur table portant sur des questions de cours.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4PLCU	Politiques culturelles	Volume horaire : 24 heures CM	Responsable : Julien Hage (MCF) (jhage@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Introduction à l'histoire des politiques culturelles en France, de la Révolution française à la mise en place d'un ministère spécifique, ce cours entend étudier les dispositifs et les normes qui régissent le champ culturel, ainsi que les acteurs et les logiques qui président aux choix en matière de politiques culturelles, et ce, dans leurs différentes échelles, des collectivités territoriales jusqu'aux organisations internationales, afin de juger des permanences comme des innovations devant lesquelles sont placés aujourd'hui les professionnels de la culture.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Exposé et devoir sur table portant sur des questions de cours.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XA4POAC	Politique d'assortiment	Volume horaire : 24 heures CM	Responsable : Guillaume Gandelot (MAST) (ggandelot@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Une librairie est constituée de plusieurs rayons. Pour chacun d'entre eux ce cours s'attachera à présenter les ouvrages fondamentaux et les éditeurs principaux qui les constituent, ainsi que les connaissances préalables nécessaires à la compréhension de la dynamique commerciale de ces rayons et leurs assortiments.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Un devoir sur table de 2h portant sur des questions de cours.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XC4CGSC	Commerce et gestion des biens et services	Volume horaire : 20 heures TD	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Module professionnel au choix : <ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque : apprentissage de Dewey et Rameau. - Librairie : gestion. - Édition : gestion. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Exercices pratiques.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XC4MECO	Médiation et communication	Volume horaire : 20 heures TD.	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Module professionnel au choix : <ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque : politique documentaire. - Librairie : marchandisage (conception de vitrine). - Édition : approfondissement en PAO. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Politique documentaire : réalisation d'un dossier. Marchandisage : réalisation d'une vitrine. PAO : exercices pratiques.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XC4OIPC	Outils d'insertion et préparation aux concours	Volume horaire : 20 heures TD	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
Responsable : Sébastien Lemerle (slemerle@parisnanterre.fr)			
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Module professionnel au choix : <ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque : note de synthèse. - Librairie : création de librairie. - Édition : statut d'indépendant et création d'entreprise. 			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Bibliothèque : réalisation d'une note de synthèse. Création de librairie : exposé. Édition : devoir sur table portant sur des questions de cours.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

3XC4TSDM	Techniques spécifiques aux différents métiers	Volume horaire : 20 heures TD	Responsable : Sébastien Lemerle (MCF) (slemerle@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenus : Module professionnel au choix : - Bibliothèque : UNIMARC. - Librairie : politique d'assortiment. - Édition : atelier d'édition.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle : Exercices pratiques.			
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

► **Pour la formation continue :**

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC de l'IUT de Ville d'Avray, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : fcontinue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://pst-fc.parisnanterre.fr/>

CHAPITRE I MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Vu l'arrêté du 3-8-2005 relatif au diplôme universitaire de technologie

- Article 1 :** Les modalités de contrôle des connaissances sont rédigées dans les conditions définies à l'article L.613-1 du code de l'éducation sur proposition du Conseil de l'Institut après avis des Chefs de départements concernés. Elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire.
L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier.
- Article 2 :** Les parcours de formation conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie comprennent d'une part une majeure garantissant le cœur des compétences attendues dans le domaine professionnel visé et d'autre part des modules complémentaires détaillés dans le chapitre 4. Ces modules complémentaires font partie intégrante du Diplôme Universitaire de Technologie au même titre que la majeure.
- Article 3 :** Dans le cadre de la formation initiale, y compris par la voie de l'apprentissage, les études conduisant à l'obtention du Diplôme Universitaire de Technologie sont organisées à temps plein sur une durée fixée à quatre semestres. Le Diplôme Universitaire de Technologie donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits européens par semestre validé. Si la formation continue est mise en œuvre, les études sont organisées à temps plein, à temps partiel ou en alternance.
Les étudiants admis au recrutement en année spéciale se verront attribuer 60 ECTS par la commission d'équivalence de l'IUT afin de suivre la formation au sein de l'Établissement.
- Article 4 :** Les enseignements dans chaque spécialité du Diplôme Universitaire de Technologie font l'objet par semestre d'un regroupement d'unités d'enseignement, elles-mêmes divisées en modules d'enseignement. Un document correspondant à la décomposition pour chaque spécialité du D.U.T. est donné au chapitre 4.
L'évaluation des modules comporte au moins une note de devoir surveillé (DS) et/ou de travaux dirigés (TD) et/ou de travaux pratiques (TP). L'ensemble des coefficients attribués à l'intérieur de chacun des modules est fourni aux étudiants en début d'année.
Dans le cadre d'une convention entre universités, certains modules ou unités d'enseignements constitutifs du parcours de formation, dûment justifiés, peuvent être organisés et validés par un institut ou un établissement d'enseignement supérieur différent, français ou étranger.
- Article 5 :** Le contrôle des connaissances est assuré par les enseignants et concerne toutes les disciplines, il peut s'effectuer sous différentes formes selon les matières.
Les résultats sont communiqués aux étudiants avant la délibération des jurys. Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien. En cas de contestation dûment argumentée, une demande écrite devra être formulée auprès de l'enseignant concerné dans les cinq jours ouvrables après la communication des résultats.
- Article 6 : Déroulement des épreuves**
Il peut être exigé que les effets personnels soient rassemblés dans la salle d'examen.
Après distribution des sujets, aucun étudiant ne pourra quitter la salle sans autorisation. Toute sortie sans autorisation est définitive.
Tout appareil électronique non explicitement autorisé (calculatrice, ordinateur, objets connectés...) est interdit pendant les contrôles des connaissances. La possession de téléphones portables ou de tout autre moyen de communication, même à l'usage d'horloge, est strictement interdit pendant l'épreuve.
- Article 7 : Fraude**
Tout étudiant surpris pendant un contrôle des connaissances en état de fraude caractérisée pourra être traduit devant le Conseil de discipline de l'Université. Dans ce cas, un procès verbal de fraude est établi par le surveillant. **L'étudiant doit continuer à composer et la note 0 lui sera attribuée dans l'attente des décisions des instances compétentes.**
En cas de constat de fraude a posteriori, le fraudeur pourra être convoqué par la direction des études de sa formation et être traduit devant le Conseil de discipline de l'Université.
- Article 8 : Stage en entreprise / période en entreprise**
- Article 8.1 :** Toutes les formations diplômantes de l'IUT comportent une ou plusieurs séquences en entreprise. Une convention de stage fixe les conditions du déroulement de ce stage.
- Article 8.2 :** Durant son stage, l'étudiant est soumis au règlement intérieur de l'entreprise, en particulier pour ce qui concerne l'assiduité et le respect des horaires. Il ne peut interrompre son stage sans en perdre le bénéfice et compromettre sa réussite au diplôme.
- Article 8.3 :** A l'issue de son stage l'étudiant doit remettre un rapport écrit ou un mémoire et/ou faire une présentation orale de son activité. L'ensemble stage, rapport écrit/mémoire, présentation orale donne lieu à une notation, éventuellement complétée par une évaluation du tuteur en entreprise. Le rapport écrit/mémoire doit être remis à

la date fixée. En cas de retard l'étudiant ne sera pas admis à faire sa présentation orale et son cas ne pourra être traité par le Jury de l'IUT pour la session en cours.

CHAPITRE II ASSIDUITÉ

Article 9 : Dispositions générales

Conformément à l'Arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur – Art-16, l'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stage en entreprise, ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études, y compris la participation active aux projets. Le présent règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Article 10 : Règles d'assiduité

- Pour un module inférieur à 24 heures incluses : à partir de la **2nde absence justifiée ou injustifiée**, l'étudiant peut se voir refuser l'accès au contrôle et se voir attribuer la note 0.
- Pour un module supérieur à 24 heures : au-delà de la **3^{ème} absence justifiée ou injustifiée**, l'étudiant peut se voir refuser l'accès au contrôle et se voir attribuer la note 0.

De plus, au-delà de 6 demi-journées d'absences injustifiées au cours d'un semestre, le jury pourra décider de déclarer le semestre non validé et les U.E non acquises pour non respect des conditions d'assiduité.

Le nombre d'absences figure sur les bulletins semestriels.

Article 11 : Toute absence doit être justifiée dès le retour de l'étudiant par un justificatif écrit déposé au secrétariat pédagogique du département **dans un délai de 5 jours ouvrés** (certificat médical, arrêt de travail pour les apprentis, pièce justificative pour une convocation officielle, ...). Passé ce délai, l'absence sera définitivement considérée comme injustifiée pour convenance personnelle.

Dans le cas d'une absence supérieure à une semaine, l'étudiant doit impérativement prévenir ou faire prévenir le secrétariat du département et faire parvenir les justificatifs dans les dix jours ouvrés suivant le début de son absence.

De manière générale, l'étudiant doit impérativement prévenir ou faire prévenir le secrétariat du département de son absence.

Dans le cas d'une absence prévue à l'avance, l'étudiant doit se rapprocher du secrétariat pédagogique de son département pour organiser les éventuels aménagements nécessaires (rattrapages, travail à la maison ...)

Article 12 : Absence à un contrôle

Article 12.1 : Tout étudiant absent à un contrôle des connaissances se verra attribuer, a priori, la note zéro.

Si l'absence à un contrôle est justifiée dans les conditions de l'Article 11, une épreuve de rattrapage dont la nature est fixée par le corps enseignant sera organisée. Tout étudiant souhaitant y participer devra obligatoirement en faire la demande par écrit auprès du secrétariat du département dans un délai de 5 jours ouvrés suivant son retour. Dans le cas contraire, ou si l'étudiant est également absent à l'épreuve de rattrapage la note zéro sera conservée à cette épreuve.

Article 12.2 : Quels que soient les résultats obtenus par ailleurs, le non respect des conditions d'assiduité remet en cause l'acquisition des U.E, l'obtention du semestre, et du diplôme.

Article 13 : Étudiants boursiers

La circulaire n°2010-0010 du 7 mai 2010 stipule que le directeur de l'IUT est tenu de fournir au CROUS les documents attestant de l'assiduité des étudiants et de leur présence aux examens. En cas d'absence avérée le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse et de demander le remboursement des sommes indues.

Article 14 : Dans le cas des étudiants salariés, ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap ou des sportifs de haut niveau, une demande écrite de dérogation au déroulement des études en début de semestre (obligation d'assiduité, contrôle continu....) doit être faite auprès du secrétariat du département concerné. Si la demande est justifiée et dans la mesure où cette dérogation ne porte pas préjudice à l'intégrité du diplôme visé, le département peut adapter les modalités précédentes pour l'étudiant.

Article 15 : Les apprentis

Article 15.1: Les étudiants inscrits à l'IUT de VA/SC/N sous le statut d'apprenti ont les mêmes droits et obligations que les étudiants de formation initiale.

Article 15.2: L'apprenti bénéficie de la législation sociale (rémunération, assurance sociale, cotisation pour la retraite, accident du travail, congés payés pendant les périodes d'interruption universitaire...). Il est présent en

entreprise ou à l'IUT avec une obligation d'assiduité et de ponctualité. Toute absence doit être justifiée. Toute absence injustifiée à l'IUT équivaut à une absence en entreprise et entraîne une retenue sur salaire.

Article 16 : Les stagiaires de formation continue

Article 16.1 : Les stagiaires de la formation continue inscrits et en formation à l'IUT de VA/SC/N ont les mêmes droits et obligations que les étudiants. En particulier les obligations d'assiduité et de ponctualité. Toute absence doit être justifiée. Toute absence injustifiée à l'IUT équivaut à une absence en entreprise et peut entraîner une retenue sur salaire.

CHAPITRE III JURYS, RÈGLES DE PASSAGE ET DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Article 17 : Les jurys constitués en vue du passage dans chaque semestre et de la délivrance du diplôme universitaire de technologie sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'IUT. Ces jurys sont présidés par le directeur de l'IUT et comprennent les chefs de département, des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chargés d'enseignement et des personnalités extérieures exerçant des fonctions en relation étroite avec la spécialité concernée, choisies dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation. Ils comprennent au moins 50 % d'enseignants-chercheurs et d'enseignants. Ces jurys siègent séparément et prennent des décisions distinctes pour le passage dans le semestre suivant et pour l'attribution du diplôme universitaire de technologie, y compris dans le cas où ils sont composés des mêmes personnes. Ces jurys peuvent constituer des commissions correspondant aux divers départements de l'IUT et présidées par le chef du département concerné.

Article 18 : Validation d'un semestre

La validation d'un semestre est de droit, sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 10 du présent règlement, lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a)** Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b)** La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury.

Article 19 : Admission au semestre suivant

L'admission au semestre suivant est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus et sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 10 du présent règlement.

Le redoublement est de droit dans les cas où :

- L'étudiant a obtenu une moyenne générale de semestre ≥ 10 mais une note d'UE < 8 ,
- L'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 dans l'un des 2 semestres utilisés dans le processus de compensation entre semestres et une moyenne supérieure ou égale à 8 dans chacune des unités d'enseignement d'un de ce semestre. Dans les autres cas, il y a délibération du Jury.

Article 20 : Attribution du Diplôme

Le Diplôme Universitaire de Technologie est décerné à l'étudiant qui a validé 4 semestres ou les 2 semestres de l'année spéciale. Il est accompagné de l'annexe descriptive mentionnée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation. Cette annexe décrit les connaissances et les aptitudes acquises par l'étudiant.

La délivrance du diplôme universitaire de technologie donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des 120 crédits européens (ECTS) correspondants.

Article 21 : Capitalisation

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne et sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 10 du présent règlement. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens (ECTS) correspondants.

Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables en vue de la reprise d'études en formation continue.

Article 22 : Redoublement

Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé. La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être motivée et assortie de conseils d'orientation.

Les étudiants qui sortent de l'IUT sans avoir obtenu le diplôme universitaire de technologie reçoivent une attestation d'études comportant la liste des unités d'enseignement capitalisées qu'ils ont acquises, ainsi que les crédits européens correspondants, délivrés par le directeur de l'IUT.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adopté en conseil d'IUT, le 20 novembre 2014

PRÉAMBULE

Le règlement intérieur a pour but de compléter les statuts en vigueur et de faciliter le fonctionnement de l'établissement. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les usagers de l'IUT : en formation initiale, apprentis, stagiaires de formation continue ou alternée.

L'IUT est régi par des statuts adoptés en conseil d'administration de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense en date du 17 décembre 2012 et par ce règlement intérieur.

ACCÈS ET HORAIRES D'OUVERTURE

VILLE D'AVRAY

**Le site de Ville d'Avray est ouvert de 7h30 à 19h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers.
Le stationnement dans la cour est strictement interdit
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

SAINT-CLOUD

**Le site de Saint-Cloud est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30
et le samedi de 8h30 à 12h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

NANTERRE – BAT E

**Le bâtiment E est ouvert de 8h00 à 19h00
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

FONCTIONNEMENT DE L'IUT

L'I.U.T de VILLE D'AVRAY/SAINT-CLOUD/NANTERRE constitue, au titre du décret N° 84-1004 du 12 novembre 1984 susvisé, un Institut de l'Université de PARIS NANTERRE au sens des articles L. 713-1 et L. 713-9 du code de l'éducation précités.

Article 1 : L'IUT de VA/SC/N est organisé en 6 départements :

- Département Génie Électrique & Informatique Industrielle
- Département Génie Mécanique & Productique
- Département Génie Thermique & Énergie
- Département Information-Communication/Métiers du Livre
- Département Carrières Sociales
- Département Gestion des Entreprises & des Administrations

Article 2 : **Administration**

L'IUT de VA/SC/N est administré par un conseil d'IUT.

Le Conseil comprend 40 membres répartis comme suit :

- 15 représentants des enseignants, dont :
- 3 enseignants chercheurs de rang A ;
- 4 autres enseignants chercheurs ;
- 7 autres enseignants ;

- 1 chargé d'enseignement
- 9 représentants des usagers ;
- 4 représentants des personnels BIATSS ;
- 12 personnalités extérieures siégeant à titre personnel choisies en raison de leur compétence et, notamment, de leur rôle dans les activités correspondant aux spécialités enseignées à l'IUT.

Article 3 : Élections des représentants des usagers

Les modalités sont organisées conformément au Décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié par le Décret n° 2007-635 du 27 avril 2007 :

L'élection des usagers se fait par collège unique. La durée du mandat est fixée à deux ans.

Sont électeurs et éligibles, tous les usagers inscrits et assidus dans les formations dispensées par l'IUT.

II RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4: Consignes de sécurité

Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein de l'IUT, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter :

- les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie.
- les consignes particulières de sécurité, et notamment celles relatives à la détention ou manipulation de produits dangereux et le port des équipements de sécurité.

Article 5: Stupéfiants/Alcool/tabac

Article 5.1 : L'introduction et la consommation de produits stupéfiants sont formellement interdites.

Article 5.2 : En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, l'usage de la cigarette y compris cigarette électronique est interdit en dehors des zones dédiées.

Article 5.3 : En application de l'article L 232-2 du code du travail, il est interdit à toute personne d'introduire ou de distribuer à l'IUT toutes boissons alcoolisées.

Article 6 Traitements des déchets

Tous les déchets et détritrus doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet.

Article 7 : Accidents et responsabilités

En cas d'accident, en premier lieu les secours (S.A.M.U., pompiers) seront appelés et dans tous les cas le P.C. Sécurité répercutera dans les différents services les éléments concernant cet accident. Tout accident doit être immédiatement signalé au responsable du CHSCT qui se chargera des démarches administratives auprès des services concernés.

En règle générale, sont considérés comme accident de travail, les accidents survenus à l'occasion de cours, de travaux pratiques, de travaux dirigés présentant un caractère dangereux, de travaux en laboratoire et de stages faisant l'objet d'une convention (Code de sécurité sociale L 412-8.2). Tout accident doit donc faire l'objet d'une déclaration dans les 48 heures, déclaration écrite établie en trois exemplaires.

Article 8 : Exercice d'évacuation

La réglementation exige que soient organisés 2 exercices d'évacuation par année. Ces exercices doivent être planifiés en début d'année universitaire par l'équipe Hygiène & Sécurité. Chacun est tenu d'y participer. Le responsable de l'équipe Hygiène & Sécurité désigne des guides d'évacuation et serre file pour assurer le bon déroulement de l'évacuation.

La liste des points de rassemblement est détaillée dans les consignes relatives à l'évacuation des locaux.

Article 9: Médecine préventive

Article 9.1 : Il est obligatoire de se rendre aux convocations de la médecine préventive.

Article 9.2 : Les usagers nécessitant un aménagement spécifique doivent se signaler dès leur inscription auprès du secrétariat et de l'équipe pédagogique.

Article 10: Sûreté/Intrusion

Toute activité ou phénomène pouvant mettre en cause la sécurité des biens et des personnes doit être systématiquement signalée à la direction.

III DROITS DES USAGERS

Article 11 : Droit de publication

Article 11.1 : L'IUT met à disposition des usagers des panneaux d'affichage. L'affichage en dehors de ces panneaux est strictement interdit.

Article 11.2 : Affichages et distributions de publications doivent :

- Ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles à l'ordre public ;

- Ne pas porter atteinte au fonctionnement et aux principes du service public de l'enseignement supérieur ;
- Ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'IUT ;
- Respecter l'environnement.

Article 11.3 : En cas de diffusion de publications contraires au règlement, la responsabilité des auteurs est pleinement engagée devant les tribunaux compétents. La distribution de documents non pédagogiques ne peut se faire qu'en dehors des activités pédagogiques.

Toute personne est responsable du contenu des documents qu'elle distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'IUT.

Article 12 : Droit d'association

Le Conseil de l'IUT peut autoriser, à l'initiative et sous la responsabilité d'usagers, la création et le fonctionnement dans l'établissement d'associations conformes à la loi de 1901.

La domiciliation d'une association est soumise à autorisation préalable.

IV OBLIGATIONS DES USAGERS

Article 13 : Comportement général

La tolérance et le respect des autres fondent les rapports entre les personnels et usagers de l'IUT. Ce respect s'exprime par une attitude courtoise qui exclut toute forme de brimade, humiliation, violence verbale, physique ou morale.

L'IUT est un établissement public et laïc. Les usagers, stagiaires, apprentis s'engagent à respecter la liberté de conscience de chacun. Personne ne doit y être l'objet de pression, de prosélytisme ou de propagande.

Nul ne doit être victime d'une quelconque discrimination, qu'elle soit fondée sur l'opinion politique, philosophique, religieuse, sur les origines ethniques ou le sexe.

Chacun s'attachera donc à respecter la dignité et la liberté de conscience, la santé et la sécurité des personnes.

Article 13.1 : Le comportement des usagers (notamment acte, attitude, propos,...) ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'IUT ;
- à créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement (cours, examens...), des activités administratives, sportives et culturelles et, en général, de toute manifestation autorisée au sein de l'IUT ;
- à porter atteinte au principe de laïcité du service public de l'enseignement supérieur ;
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

Et d'une manière générale, le comportement des usagers doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Article 13.2 : Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale est un délit punissable dans les conditions prévues par le code pénal.

Le fait de harcèlement et le bizutage peuvent donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Article 14 : Tenue vestimentaire

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités suivies, et notamment aux activités de travaux pratiques.

Article 15 : Charte informatique

Les usagers s'engagent à respecter la loi relative à la fraude informatique, notamment en matière de sécurité (piratage ou indiscretions) et en matière de diffusion d'information (par exemple sur le WEB). Conscients que leur spécialité peut leur permettre l'accès à des informations dites sensibles, ils s'engagent à ne pas utiliser leur savoir ou les équipements à cette fin. Les usagers doivent prendre connaissance de la Charte Informatique.

V DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOCAUX

Article 16 : Les usagers s'engagent à respecter les locaux et le matériel qui est mis à leur disposition. En cas de détérioration, une procédure pourra être engagée à l'encontre de l'utilisateur. Les dégradations volontaires ou dues à la négligence engagent la responsabilité de leurs auteurs. La réparation restera à leur charge.

Article 17 : Il est formellement interdit de neutraliser ou de détériorer tout dispositif concernant la sécurité. Tout manquement à cette règle pourra se traduire par une sanction décidée par le Conseil de Discipline.

Article 18 : Il est interdit d'introduire de la nourriture et des boissons dans les salles d'enseignement, ainsi que dans la bibliothèque.

Article 19 : Le travail en laboratoire et en atelier requiert certaines obligations. Cette activité ne peut se réaliser que selon des directives et sur autorisation d'un enseignant responsable. Une tenue appropriée, indiquée pour chaque laboratoire ou atelier par un règlement spécifique, est exigée. Le respect des consignes indiquées à l'entrée du local et sur les postes de travail est impératif.
Les modalités spécifiques à chaque formation seront transmises par l'équipe pédagogique.

VI DOSSIERS DE CANDIDATURE DANS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Article 20: Tout dossier de candidature dans un autre établissement nécessitant l'ajout par le département de pièces administratives (relevé de notes, avis ...) devra être parvenu complet au secrétariat du département au minimum deux semaines ouvrées avant la date limite de dépôt fixée par l'établissement destinataire du dossier.

Article 21 En cas de non respect de l'Article précédent, le département ne pourra être tenu pour responsable d'une arrivée hors délai du dossier auprès de l'établissement destinataire et des conséquences associées dans le traitement de ce dossier.

VII DISPOSITIONS FINALES

Article 22 : Respect du règlement intérieur

Tout manquement aux dispositions du présent règlement intérieur est susceptible de faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Article 23 : Adoption et modification

Le règlement intérieur est adopté par le C.H.S.C.T et le Conseil d'IUT à la majorité absolue des membres en exercice. Il peut être modifié, dans les mêmes conditions, à l'initiative du directeur de l'IUT ou sur la demande d'un tiers des membres en exercice.

Le règlement intérieur est publié sur le site internet de l'IUT et communiqué aux usagers en début d'année.

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Égalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre la Défense est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.